

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024



Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 11 avril 2024, à 9h30.

Etaient présents

Elus titulaires : Mmes COPPEY, LEBLANC,
M. QUERO, Mme CHEVALIER, MM.
GUEGAN, LE GREVESE, CHARRIER, Mme
CORDIER, MM. RAITIERE, BRU, ROBERT

Nombre de délégués :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 0

Tableau récapitulatif des voix

COPPEY	1
LEBLANC	1
QUERO	1
CHEVALIER	1
GUEGAN	1
LE GREVESE	1
CHARRIER	1
CORDIER	1
RAITIERE	1
BRU	1
ROBERT	1
Nombre total de voix	11

Secrétaire de séance : André Raitière

Secrétaire auxiliaire : Youenn Fenard

Était également présent : M. Fenard (Edenn)

Mme Coppey ouvre la séance à 9h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

Le Comité désigne M. Raitière comme secrétaire de séance, assisté de M. Fenard en tant que secrétaire auxiliaire.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2024

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 20 février 2024 est joint en annexe à la note de synthèse. **Sans remarques, celui-ci est adopté.**

2. Compte-rendu des délégations de la Présidente et du Bureau (Communication)

L'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales prévoit, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité.

Le tableau annexé à la note de synthèse présente les informations concernées.

Sans remarques, le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce compte-rendu.

3. Compte de gestion de l'exercice 2023

M. Depeyre, trésorier départemental, a transmis à l'Edenn le compte de gestion de l'Edenn pour l'exercice 2023, établi par la Trésorerie. La conformité de celui-ci avec le projet de compte administratif de l'Edenn a été constatée.

Le document est joint en annexe à la note de synthèse (présentation synthétique).

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la conformité du compte de gestion avec le compte administratif**
- **Approuve le Compte de gestion de l'Edenn pour l'exercice 2023.**

4. Compte administratif de l'exercice 2023

Le compte administratif de l'Edenn pour l'exercice 2023 est présenté en annexe, dans sa version synthétique. Il présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A Résultats de fonctionnement (exercice 2023)	230 682,88 €
Recettes totales (827 367,20 €) - Dépenses totales (596 684,32 €)	
B. Résultat antérieur reporté (Exercice 2022)	216 017,49 €
C. Résultat net de la section de fonctionnement(A+B)	446 700,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D Résultats d'investissement (exercice 2023)	-14 892,21 €
Recettes totales (48 886,52 €) - Dépenses totales (63 778,73 €)	
E. Résultat antérieur reporté (Exercice 2022)	53 913,17 €
F1 Solde d'exécution brut de la section d'investissement (C+D)	39 020,96 €
F2. SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT NET	39 020,96 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (C + F2)	+ 485 721,33 €

Mme Coppey quitte la séance avant la mise aux voix de la délibération. M. Bru prend la présidence de la séance.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2023.

5. Affectation définitive des résultats

Mme Coppey prend la présidence de la séance.

Les résultats du Compte Administratif ont été exposés au point précédent.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de la reprise définitive de ces résultats et de leur affectation au Budget Primitif de l'Edenn pour l'exercice 2023 comme suit :

Section de Fonctionnement - Compte 002 – Recettes	446 700,37 €
Section d'Investissement - Compte 001 - Recettes	39 020,96 €

6. Budget primitif de l'exercice 2024

Le projet de budget prévisionnel de l'Edenn pour l'exercice 2024, incluant la reprise des résultats de l'exercice 2023, dont le rapport d'orientations budgétaires a été présenté et a fait l'objet d'un débat au cours de la séance du 20 février 2024, est présenté sous forme synthétique en annexe à la note de synthèse.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'Edenn pour l'exercice 2024.

7. Compte épargne temps – extension des possibilités de valorisation.

Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 (modifié notamment par le décret du 20 mai 2010) fixe les règles relatives au Compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

La délibération de l'Edenn du 27 mars 2018 décline pour l'Edenn les règles relatives à ses agents.

En l'absence de dispositions relatives à l'indemnisation ou à la conversion en points de retraite complémentaire des jours épargnés, seule leur valorisation sous forme de prise de jours de congés est possible.

Il est proposé de faire évoluer à la marge le dispositif pour ouvrir la monétisation des jours épargnés, sous forme de retraite complémentaire (RAFP), ainsi que, dans des cas limités, sous forme de d'indemnisation forfaitaire.

Le Comité social territorial (CST) réuni le 16 février 2024 a donné un avis favorable à la majorité de la représentation du personnel, et à l'unanimité de la représentation des collectivités sur les dispositions présentées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **De rappeler le maintien de la possibilité d'utiliser les jours épargnés sous forme de congés.**
- **D'autoriser la possibilité de convertir les jours de congé épargnés sous forme de points de retraite RAFP, au-delà de 15 jours épargnés, dans les conditions réglementaires en vigueur.**
- **D'autoriser la possibilité de convertir les jours de congé épargnés sous forme d'indemnisation forfaitaire, au-delà de 15 jours épargnés et dans les conditions réglementaires en vigueur, dans les cas d'agents placés à la retraite d'office pour invalidité.**
- **De dire que la demande de conversion est réalisée à la demande expresse de l'agent, à l'exclusion de tout mécanisme de conversion d'office.**
- **De dire que les autres dispositions de la délibération du de l'Edenn du 27 mars 2018 restent inchangées**

8. Questions diverses

Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu des délégations

Délégation à Mme la Présidente :

Engagements de dépenses de janvier à mars 2024

Article budgétaire	Catégorie	Montant TTC
60632	Fournitures petit équipement	2244,84 €
6156	Maintenance informatique	1164 €
617	Etude	224,04€
6182	Documentation	282,2 €
6237	Publications	3663 €
6288	Services extérieurs	1750,8 €

Délégation au Bureau

Approbation du marché public « Etude préalable à la restauration d'un réseau de tourbières sur le bassin versant de l'Erdre »

Annexe 2 : Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 20 février 2024

Annexe 3 : Présentation synthétique du projet de Compte-administratif et de Compte de Gestion pour l'exercice 2023

Annexe 4 : Présentation synthétique du projet de Budget primitif pour l'exercice 2024